

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

AMENDEMENT

N ° CE410

présenté par

Mme Louwagie, M. Kamardine, M. Neuder, M. Hetzel, M. Brigand, Mme Bonnet,
Mme Bonnivard, Mme Duby-Muller, M. Ray, Mme Corneloup, M. Dubois, Mme D'Intorni,
M. Viry, M. Cordier, Mme Frédérique Meunier, M. Bazin, Mme Gruet, Mme Dalloz, M. Descoeur,
M. Jean-Pierre Vigier, Mme Périgault, M. Bony, M. Bourgeaux et Mme Anthoine

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.